

# Montoire-sur-le-Loir - Office Municipal des Sports

Dossier de subvention 2012

Sauf exception les dossiers de subvention sont **à retourner avant le 20 janvier 2012** à : Mairie de Montoire – OMS – Hôtel de Ville – 41800 Montoire.

Si votre association est en sommeil ou dissoute, merci de nous retourner ce courrier avec la mention « en sommeil » ou « dissoute ».

Si vous souhaitez recevoir une subvention,

**Merci de remplir OBLIGATOIREMENT les formulaires ci-joints :**

- 1- Identification de votre association et signature du président.
- 2- Informations sur l'activité du club et le nombre de licenciés
- 3- Compte de gestion : ce tableau est celui utilisé par tous les organismes publics lors de demande de subvention, vous pourrez donc le réutiliser si besoin.
- 4- Bilan comptable de l'association et détails des recettes
- 5- Projets – Titres
- 6- Les tarifs
- 7- Pour les associations recevant des jeunes de moins de 18 ans, le listing précis avec Nom, Prénom, Date de Naissance, Commune de domicile, et type de licence

**Autres pièces à fournir**

- 8- Un RIB pour le versement de la subvention :uniquement si changement depuis l'an dernier
- 9- Le compte rendu de la dernière assemblée générale

Nous vous rappelons que conformément aux codes des collectivités "*...toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention...*" Il est donc important de fournir les informations les plus précises possibles (par sa signature le Président certifie qu'elles sont conformes et engage sa responsabilité).

**Tout dossier incomplet sera retourné.**

**Merci également de bien respecter le délai de rigueur : toute demande hors-délai n'a aucune garantie d'être prise en compte, faute d'avoir été prévue dans le budget municipal.**

Si vous ne sollicitez pas de subvention mais que vous utilisez régulièrement des équipements municipaux, merci de nous retourner les pièces 1,2, 3 et 7.